



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026**

AFFAIRE N° 16-20260930

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ANNÉE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à huit heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle sise au 52, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Joseph, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 24 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur CHAUSSALET Alexis.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **38**

Absents représentés : **09**

Absents : **01**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

CHAUSSALET Alexis, ODAYEN Danon, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, LA PORTE Gilbert (de l'affaire n° 01 à 20-20260930), OTAL Candy, DIJOUX Cédric, Olichon Christelle, LEBOT Dominique, LOUARN Katell, CAZAL Rémi, DALLOU Jean-Eudes.

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), ELIZEON ABMON Liliane, BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), BENARD Fiona (de l'affaire n° 01 à 23-20260930), HOAREAU Sylvain, MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, MUSSARD Harry, DAMOUR Colette, HUET Henri Claude, COURTOIS Lucette, HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

CLAIN Camille, RIVIERE Garry (de l'affaire n° 01 à 24-20260930).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, TURPIN Clarita.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

GAUTHIER VIDOT Christine représentée par Éric DUCROUX, IDMONT Corentin représenté par Aurélien PICARD, MURAT Marie Pierre représentée par LEBOT Dominique, BÉLAIR Céline représentée par DIJOUX Cédric, NATY Nadège représentée par OTAL Candy, LA PORTE Gilbert représenté par LAURET Pauline (de l'affaire n° 21 à 34-20260930).

BENARD Monique représentée par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), THIEN AH KOON Patrice représenté par Liliane ABMON.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par CHAUSSALET Alexis (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), Fiona BENARD représentée par Stéphanie LEICHNIG (de l'affaire n° 24 à 34-20260930).

FONTAINE Marie France représentée par à Jeannot LEBON.

- Commune de l'Entre-Deux -

RIVIERE Garry représenté par CLAIN Camille (de l'affaire n° 25 à 34-20260930).

BEGUE Patrick représenté par TURPIN Clarita.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard, HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 31 à 34-20260930), BENARD Monique (de l'affaire n° 31 à 34-20260930).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. À l'unanimité, Monsieur Cédric DIJOUX et Madame OTAL Candy ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 16-20260930**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ANNÉE 2025**

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L. 2224-17-1 au sein du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il revient au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter à l'assemblée délibérante le « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ». Il a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondants aux indicateurs techniques et financiers du service et de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Il doit être établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Synthèse comparative des RPQS 2024 et 2025**1) Population desservie**

Sur la base du dernier recensement INSEE et des indices d'augmentation annuelle, la population desservie par le service de collecte est estimée à 137 925 habitants.

2) Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Une réduction des quantités d'Ordures Ménagères Résiduels (OMR) collectées est constatée : 34 801 tonnes en 2024 contre 30 059 tonnes en 2025, soit une baisse de 13,6 % et 218 kg par habitant.

3) Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Une réduction de la quantité des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) collectés est constatée : 5 188 tonnes en 2024 contre 4 524 en 2025, soit une baisse de 12,8 % et 33 kg par habitant.

4) Bornes d'apport volontaire (BAV)

Une augmentation des apports en bornes d'apport volontaire papier et emballage est constatée : 25 tonnes en 2024 contre 135 tonnes en 2025, soit une hausse de 440 %.

5) Déchets végétaux (DV)

Une baisse de la quantité de déchets végétaux collectés en porte à porte est constatée : 24 844 tonnes en 2024 contre 22 886 tonnes en 2025, soit une baisse de 8 % et 166 kg par habitant.

6) Encombrants (ENC)

Une baisse de la quantité d'encombrants collectés en porte à porte est constatée : 15 136 tonnes en 2024 contre 11 934 tonnes en 2025, soit une baisse de 21 % et 86 kg par habitant.

7) Fréquentations en déchetteries

Une fréquentation en hausse des déchetteries est constatée : 105 159 passages en 2024 contre 109 632 en 2025, soit une augmentation de 4 %.

8) Véhicules Hors d'Usage

Pour la partie traitée et collectée par la CASUD, une augmentation des collectes est constatée : 763 unités en 2024 contre 846 unités en 2025, soit une hausse de 11 %.

9) Indicateurs financiers

- Dépenses de fonctionnement : 28,7 millions d'euros,
- Recettes de fonctionnement : 26,2 millions d'euros.

Constat général pour l'année 2025

Il est constaté une baisse globale des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés sur le territoire de la CASUD : 679 kg/hab. en 2024 contre 584 kg/hab. en 2025, soit une baisse de 14 % (l'objectif du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à atteindre étant de 555 kg/habitant en 2028).

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2025,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2025,**

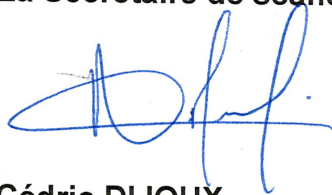
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 01

Contre : 00

Pour : 46

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Cédric DIJOUX

Le Président de la CASUD



Alexis CHAUSSALET

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23.10.2026

L'Entre-Deux • Saint-Joseph • Saint-Philippe • Le Tampon



Communauté
d'Agglomération
du Sud de l'Île
de La Réunion

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2025

CHIFFRES CLÉS

Population
desservie



137 925

habitants (estimés)

Tonnes
collectées



80 545

tonnes

Taux de
valorisation estimé



63 %

Kg d'OMR par
habitant



218

kg/hab

Composteurs
distribués



963

Soutiens REP
obtenus

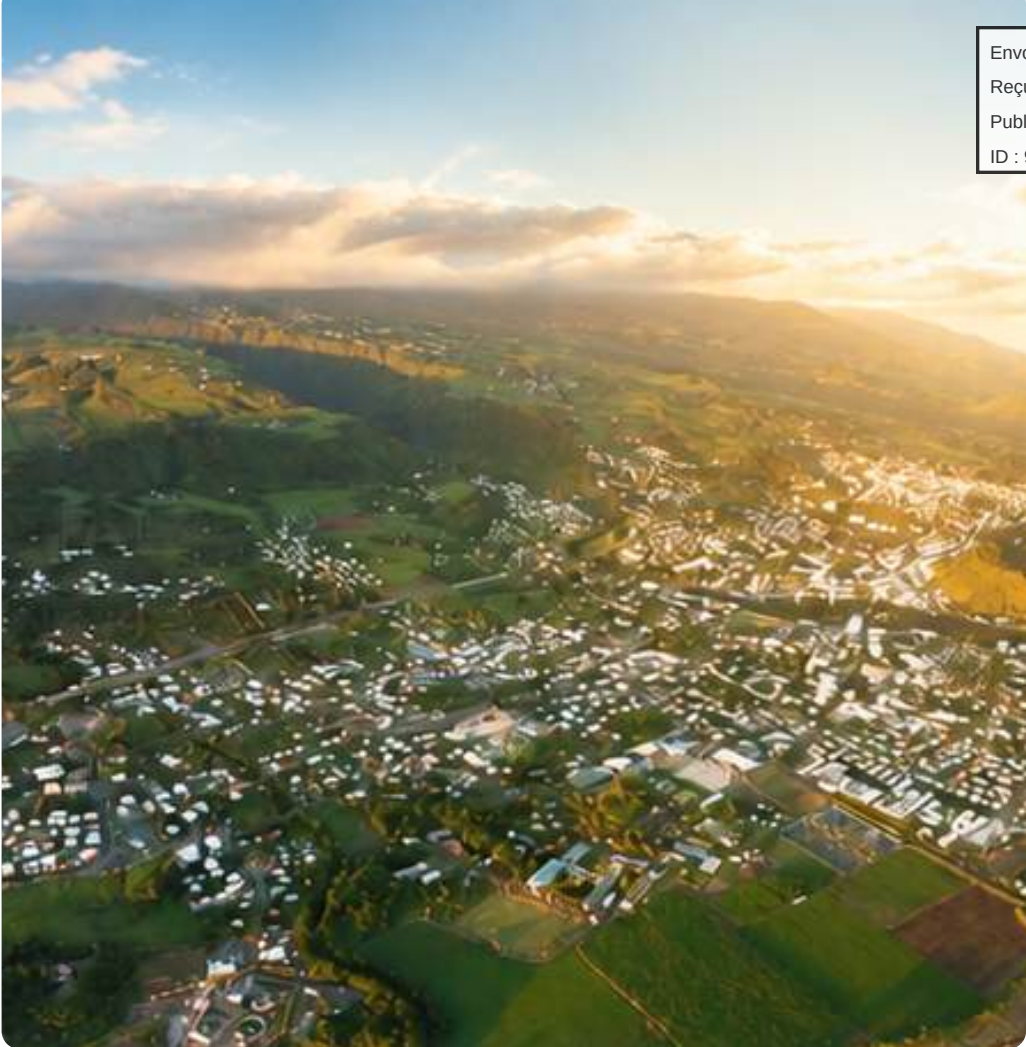


1,9 M€

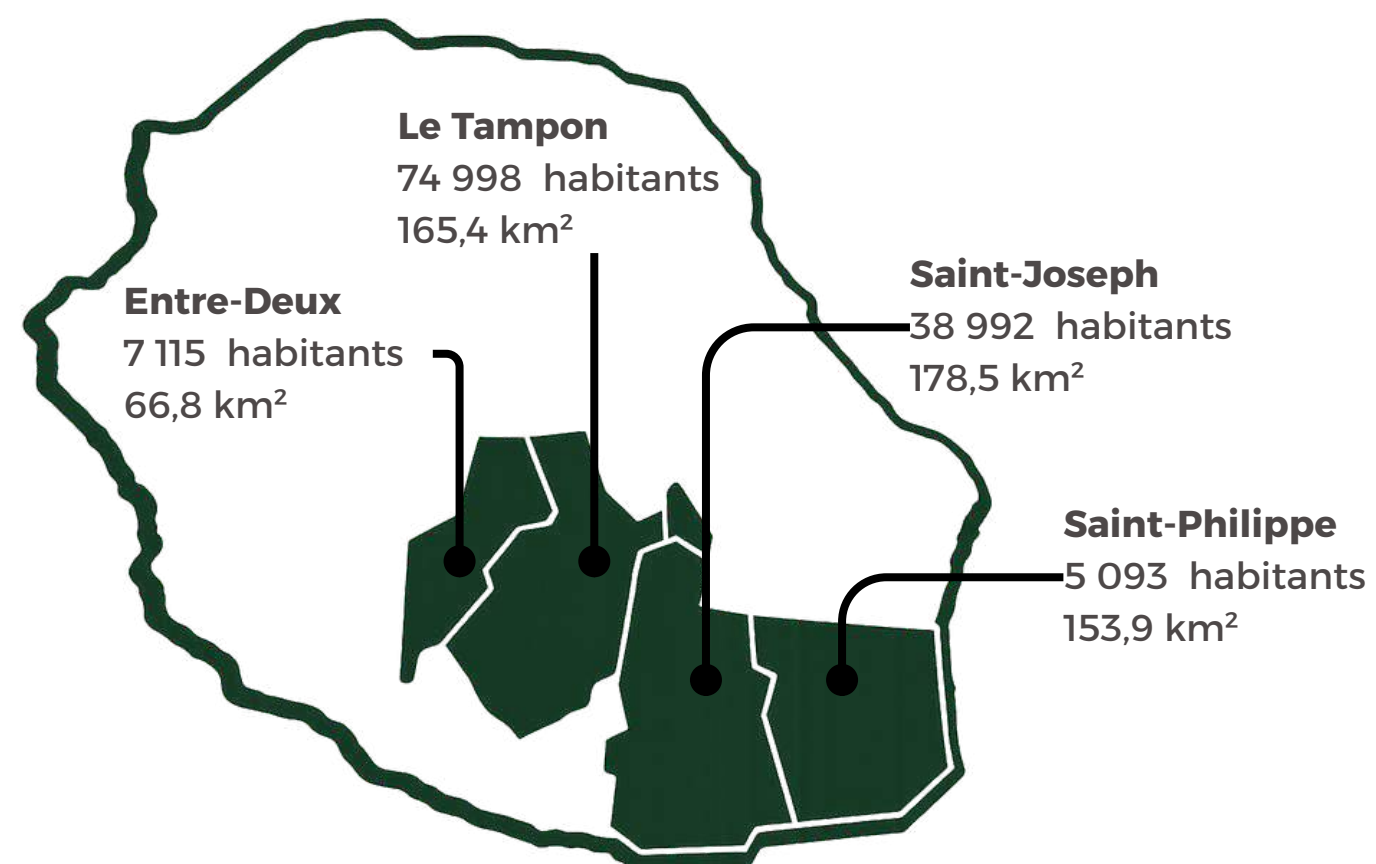


Sommaire

1.Présentation Générale	p2
2.Les faits marquants de 2025	p5
3.La prévention des déchets	p6
4.La sensibilisation	p7
5.La pré-collecte	p9
6.La collecte des déchets en chiffres	p10
a.La collecte des ordures ménagères	p11
b.La collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	p12
c.La collecte en bornes d'apport volontaire	p13
d.La collecte des déchets végétaux	p14
e.La collecte des encombrants	p15
f.Les collectes en déchèteries	p16
g.La lutte anti vectorielle	p19
h.Bilan 2025 - Performance de la CASUD	p21
7.Le traitement et la valorisation	p22
8.Organisation des filières REP et les partenaires	p23
9.Les indicateurs financiers	p24
10.Actions en cours en 2026	p26
11.Lexique	p27



1. Présentation Générale



4 communes membres

Typologies variées : urbain, rural et semi rural
Superficie totale CASUD : 56 460 hectares

Population

Population estimée : 137 925 habitants
Augmentation annuelle de l'ordre de 1,5 %
56 411 foyers

Compétence déchets ménagers et assimilés (DMA)

Prévention, sensibilisation, collecte, transport, tri, traitement, valorisation des déchets

1. Présentation Générale



Les objectifs déchets

Répondre aux exigences des usagers en proposant un service adapté à des coûts maîtrisés

Répondre aux exigences des différentes réglementations européennes et françaises (LTECV, loi AGECL, ...)

Réduire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produite et diminuer la dépendance à l'enfouissement

1. Présentation Générale



Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF16_CC300926-DE

4

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : 3 axes prioritaires pour répondre aux différents objectifs

Adopté par TO/CASUD/CIVIS, pour la période 2022-2028

01.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Objectif de réduction
7kg de DMA/hab

02.

Gestion de proximité des biodéchets et bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux

Objectif de réduction
46 kg de DMA/hab

03.

Augmenter la durée de vie des produits

Objectif de réduction
7 kg de DMA/hab

Objectif du PLPDMA : passer sous la barre de 555 kg/hab de production de DMA en 2028



2. Les faits marquants de 2025

Une année marquée par la modernisation du service, le renforcement des actions de terrain et le développement de nouvelles solutions pour les usagers.

Point d'Apport Volontaire Autonome

Distribution des cartes
d'accès et mise en service

2025

Actions VHU renforcées

Mise en place d'équipe de
terrain et d'une procédure
structurée en lien avec les
autorités compétentes

2025

Bennes compactrices

Déploiement des bennes
compactrices par la SUDEC
avec le soutien financiers
du FEDER

Octobre
2025

Achévement du CODOM

70% du programme réalisé

Décembre
2025

3. La prévention des déchets

Selon une enquête de la CASUD,
un composteur permettra de réduire ses déchets
verts de 50% et sa poubelle verte de 25%

**Déchets
Verts**



**Ordures
ménagères**



 **963**
Composteurs
distribués en
2025

 **25 766**
Composteurs
sur le territoire

 **4**
Broyeurs de
déchets verts en
activité dans les
communes

20,1 % Taux de couverture de
composteurs sur le territoire
contre 19,2% en 2024



4. La sensibilisation

à la prévention des déchets, au tri sélectif, au refus lors du contrôle qualité, au compostage, lutte contre l'errance animale et ménage au naturel



Calendriers distribués

↑ 66 594

Intervention dans les établissements scolaires

↑ 2991
élèves sensibilisés

Sensibilisation en porte à porte

↑ 5215
foyers sensibilisés

Actions diverses

↑ 712
personnes touchées

Agents CASUD

↑ 76
personnes touchées

Intervention sur des événements

↑ 1694
personnes sensibilisées

Distribution de compost

↑ 1173
tonnes de composts distribués

Associations et autres organismes

↑ 404
personnes sensibilisées

Au total

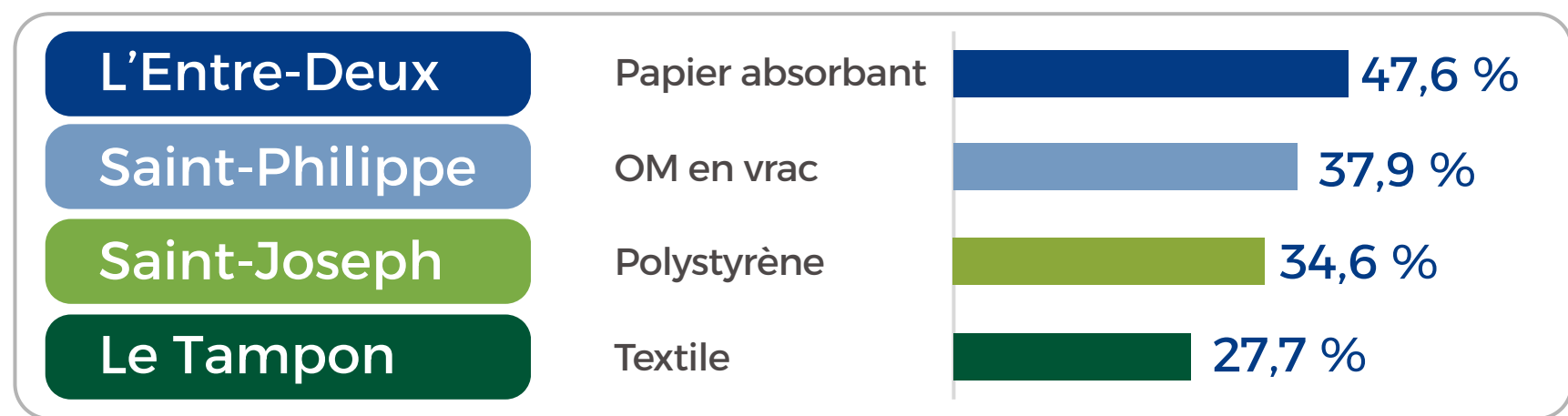
8124

personnes sensibilisées en 2025

4. La sensibilisation

Au total
39 919
bacs contrôlés

Premier motif de refus par commune en 2025



Le top 5 des refus récurrents sur le territoire en 2025



Points clés



Cible à enjeu : habitat collectif.

Les actions de sensibilisation doivent être adaptées et ciblées selon le profil de refus de chaque commune.

Action à mener : Renforcer la communication sur les bornes d'apport volontaire dédiées aux textiles et au verre.

Avec l'entrée en vigueur en 2026 de l'extension des consignes de tri du bac jaune, plusieurs flux seront désormais conforme : polystyrène, barquette alimentaire vidée, pot de yaourt, sac plastique vide.

5. La Pré-collecte

Bornes d'apport volontaire



327 bornes à verres et papiers/emballages
sur le territoire
25 bornes Ti Tang Récup pour le textile

Bacs Ordures Ménagères



796 bacs en nouvelles dotations
2 937 bacs remplacés

Bacs Déchets Recyclables



810 bacs en nouvelles dotations
2 212 bacs remplacés

Règles de dotation des bacs roulants

1 à 4 personnes → 120 L (ordures ménagères)
140 L (emballages)

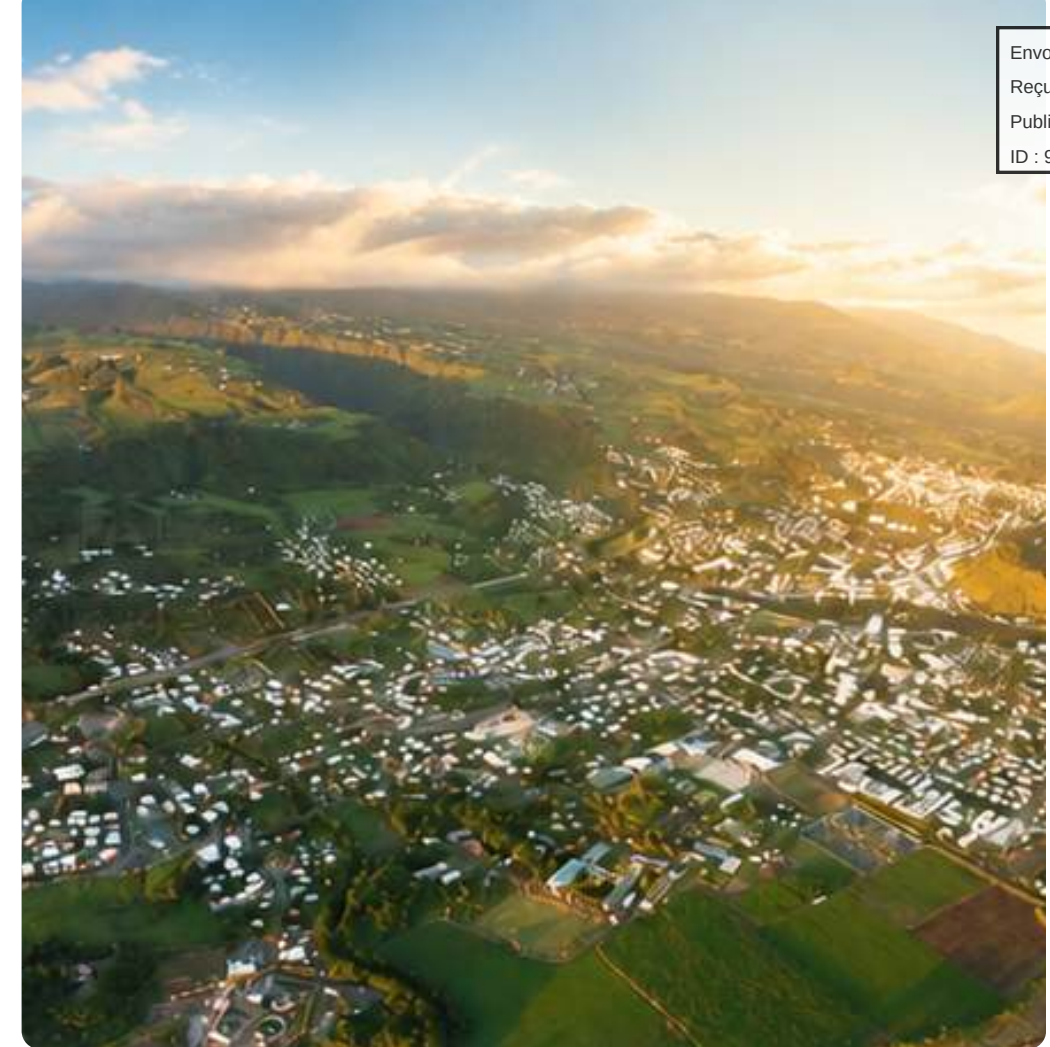
5 à 8 personnes → 240 L

Plus de 8 personnes → 360 L

Collectifs : nombre d'habitant * 35 L / 360 L

Professionnels & administrations : 240 L à 360 L

6. La collecte des déchets en chiffres





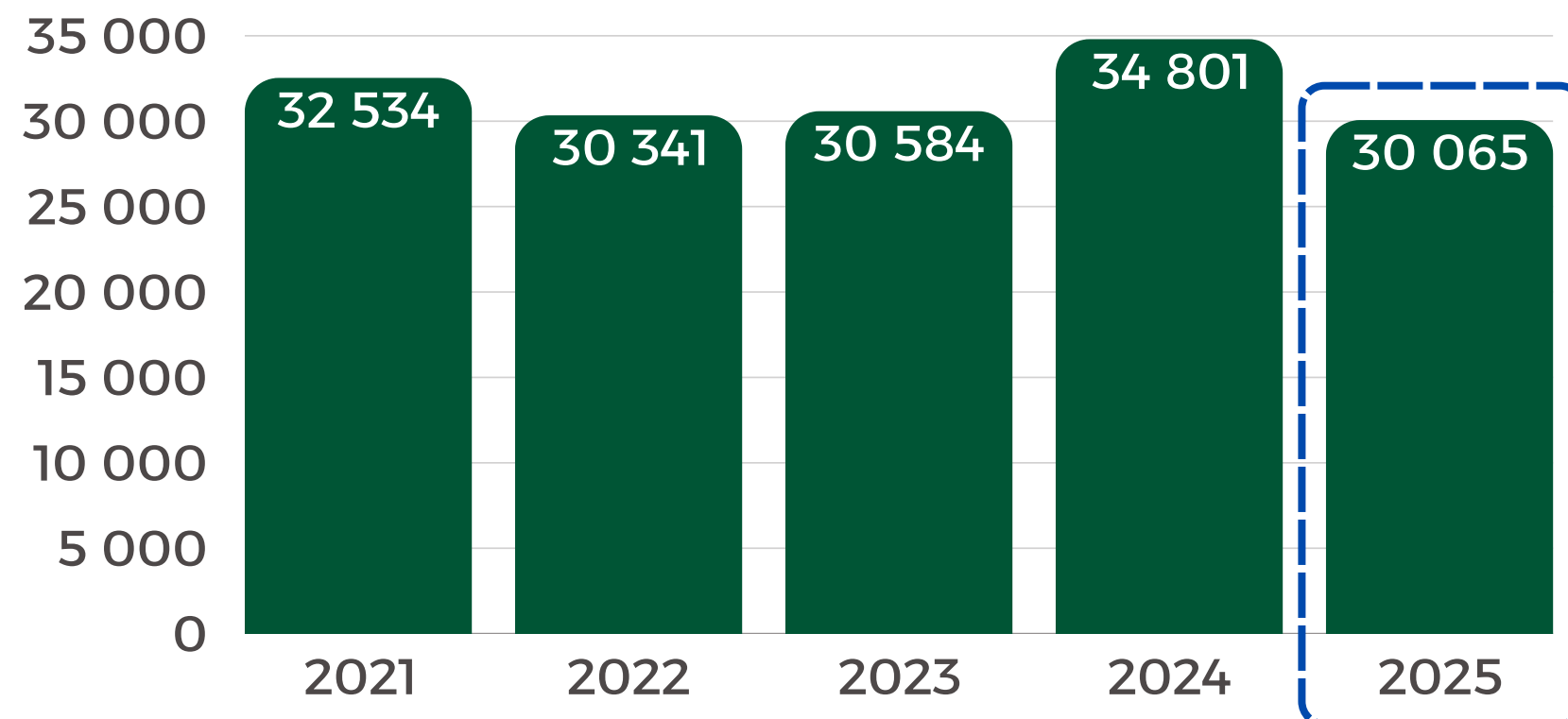
a. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Collecte en PAP 1fois/semaine

Après la hausse de la quantité des déchets produits en 2024, l'année 2025 se caractérise par : une baisse de 13,6% pour les ordures ménagères résiduelles.

Les OMR diminuent dans trois communes sur quatre, traduisant l'évolution des pratiques de tri et de réduction des déchets.

Evolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles de 2021 à 2025



Evolution des OMR par habitants (2021 -2025) en kg/hab

Communes	2021	2025	Evolution
Le Tampon	259,9	218	↘ 16,1%
Saint-Joseph	229,7	220	↘ 4,2%
Saint-Philippe	223	225	↗ 3,9%
Entre-Deux	202	201	↘ 0,5%



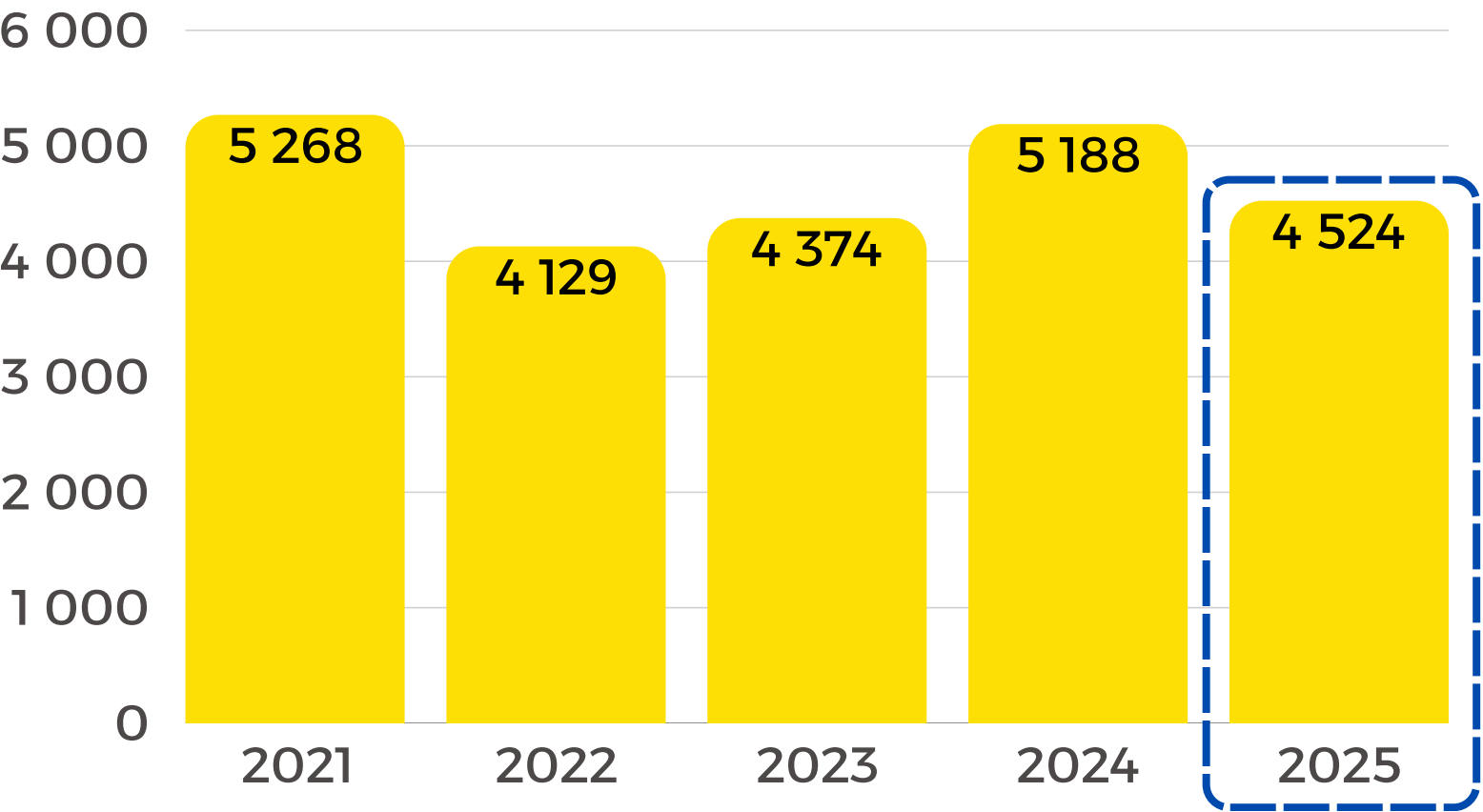
b. La collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Collecte en PAP tous les jours

Après la hausse de la quantité des déchets produits en 2024, l'année 2025 se caractérise par : une baisse de 12,8 % pour les EMR.

Entre 2021 et 2025, les quantités des EMR collectées par habitant diminuent dans trois communes de la CASUD. Seule Saint-Joseph enregistre une progression (+19,3 %). Cette évolution doit être analysée au regard de la baisse simultanée des OMR et des actions de prévention des déchets mises en œuvre sur le territoire.

Evolution des tonnages des EMR de 2021 à 2025



Évolution des EMR par habitants (2021 -2025) en kg/hab

Communes	2021	2025	Evolution
Le Tampon	45,4	37	↘ 18,5%
Saint-Joseph	28,5	34	↗ 19,3%
Saint-Philippe	44,8	40	↘ 10,7%
Entre-Deux	35,3	32	↘ 9,4%



c. La collecte en bornes d'apport volontaire

Collecte en moyenne tous les 15 jours et selon remplissage

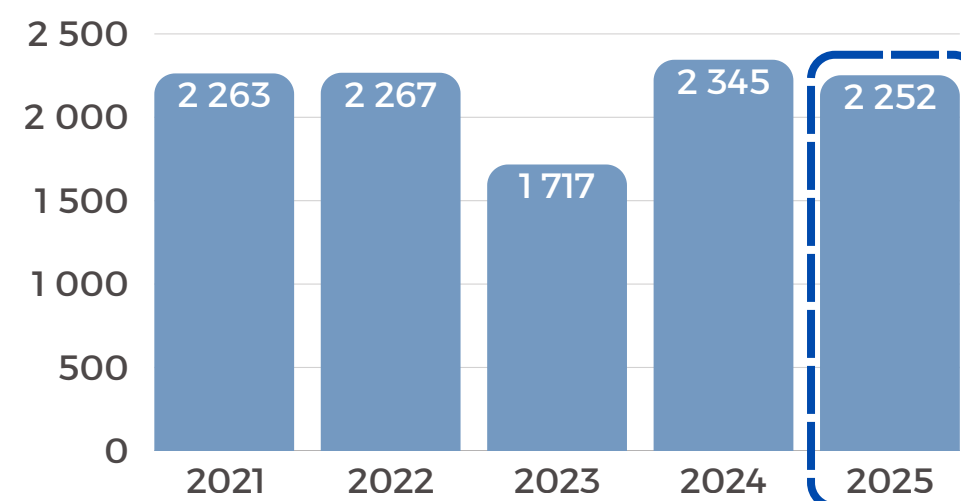
317 BAV et BAP présent sur le territoire



Bornes à Verre

↘ **3.97 %** par rapport à 2024
Une performance stable = ancrage du geste de tri du verre sur le territoire.

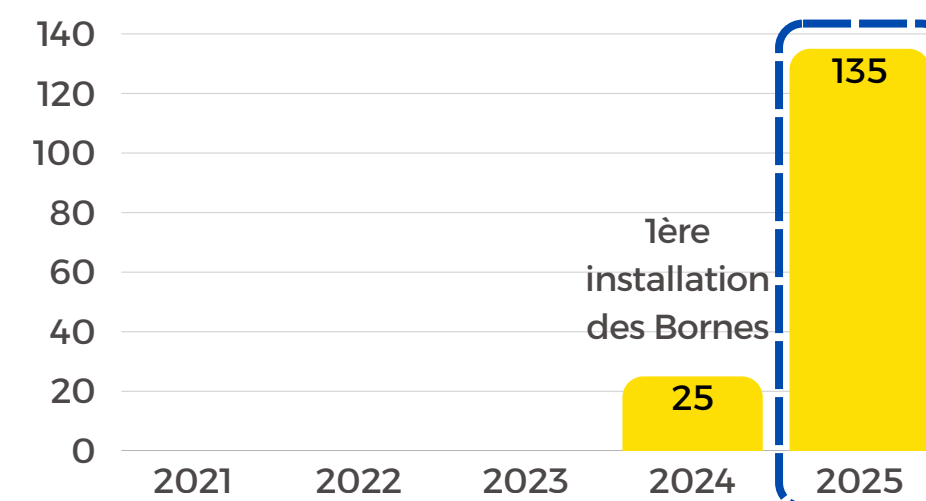
Evolution des tonnages du Verre de 2021 à 2025



Bornes à Papier et Emballage

↗ **440 %** par rapport à 2024
Une forte progression = montée en puissance de la collecte sélective en apport volontaire (déploiement 2024)

Evolution des tonnages du Papier et Emballage de 2021 à 2025

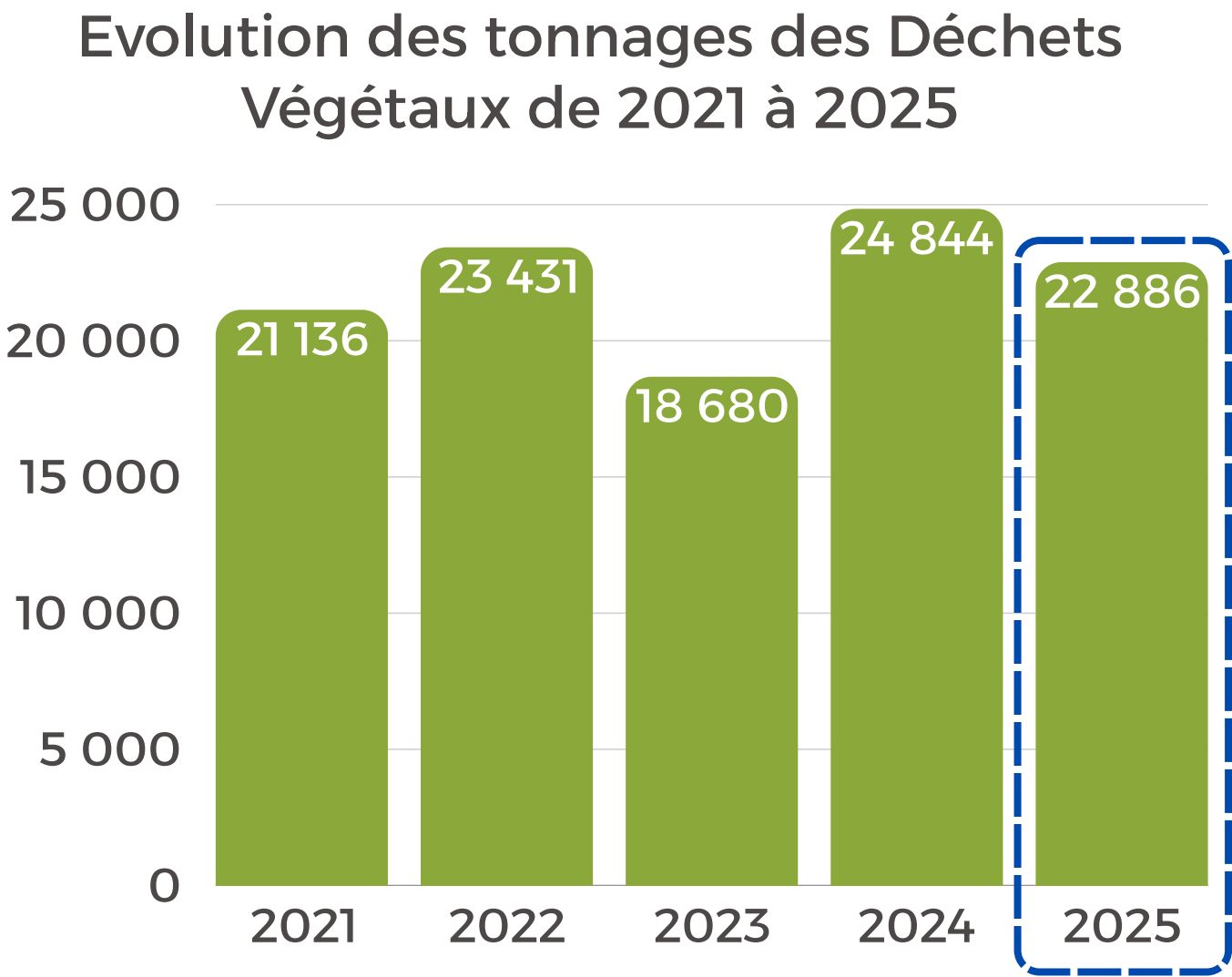




d. La collecte des végétaux

Collecte tous les 15 jours en complément du service en déchèterie

Évolution des déchets végétaux par habitants
(2021 -2025) en kg/hab



Communes	2021	2025	Evolution
Le Tampon	153	149	↘ 2,6%
Saint-Joseph	164	173	↗ 5,5%
Saint-Philippe	285	323	↗ 13,3%
Entre-Deux	125	214	↗ 71,2%

Bien qu'en légère diminution par rapport au niveau exceptionnel observé en 2024 (-8 %), les tonnages demeurent supérieurs à ceux enregistrés en 2021. Les ratios par habitant progressent dans trois communes sur quatre, traduisant une utilisation soutenue du service de collecte et une meilleure captation des déchets verts produits par les ménages.



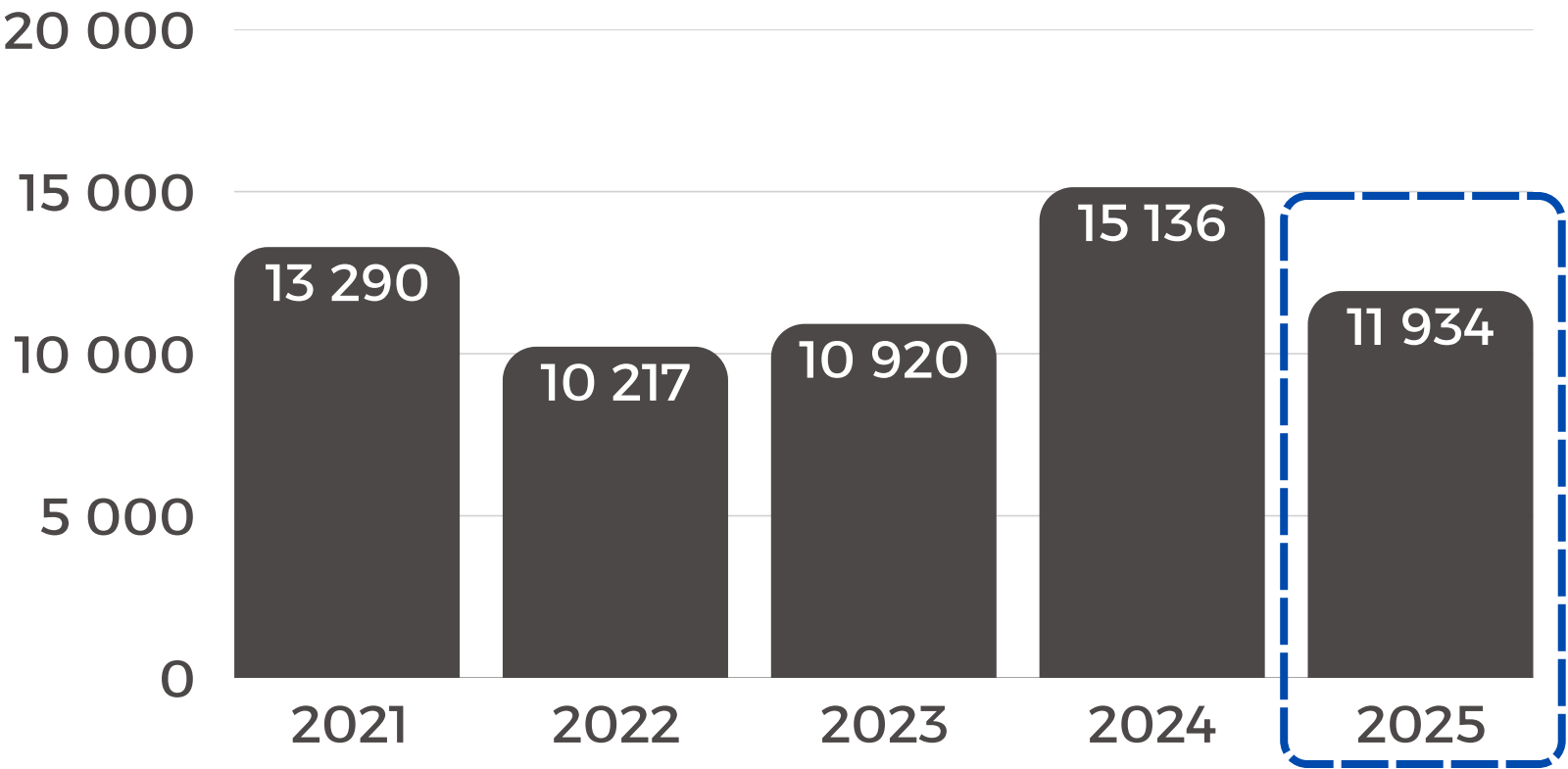
e. La collecte des encombrants

Collecte tous les mois

Après un pic exceptionnel en 2024, les tonnages d'encombrants diminuent de 21,2 % en 2025, tout en restant supérieurs aux niveaux observés en 2022 et 2023.

Les tonnages d'encombrants par habitant diminuent dans trois communes sur quatre entre 2021 et 2025, traduisant une meilleure valorisation des déchets et une évolution des pratiques des usagers. Saint-Joseph fait toutefois exception avec une hausse de 36 %, témoignant d'une utilisation accrue du service de collecte.

Evolution des tonnages des Encombrants de 2021 à 2025



Évolution des Encombrants par habitant (2021 -2025) en kg/hab

Communes	2021	2025	Evolution
Le Tampon	101,9	71	↘ 30,3%
Saint-Joseph	84,3	115	↗ 36,4%
Saint-Philippe	226,9	141	↘ 37,9%
Entre-Deux	79,1	72	↘ 9,0%



f. La collecte en déchèteries

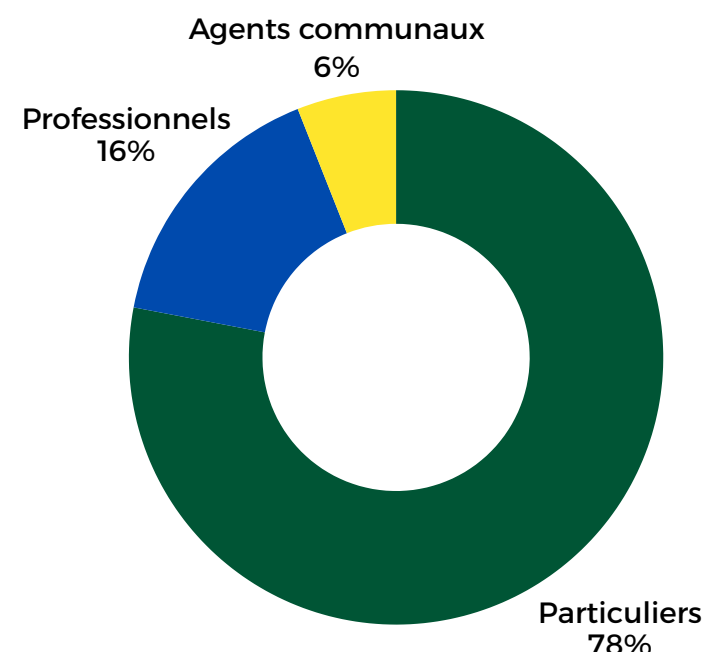
Horaires : du Lundi au Samedi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h

- 1 **Déchèterie de Trois-Mares**
- 2 **Déchèterie de Terrain Fleury**
- 3 **Déchèterie Les Grègues**
- 4 **Déchèterie du 23ème KM**



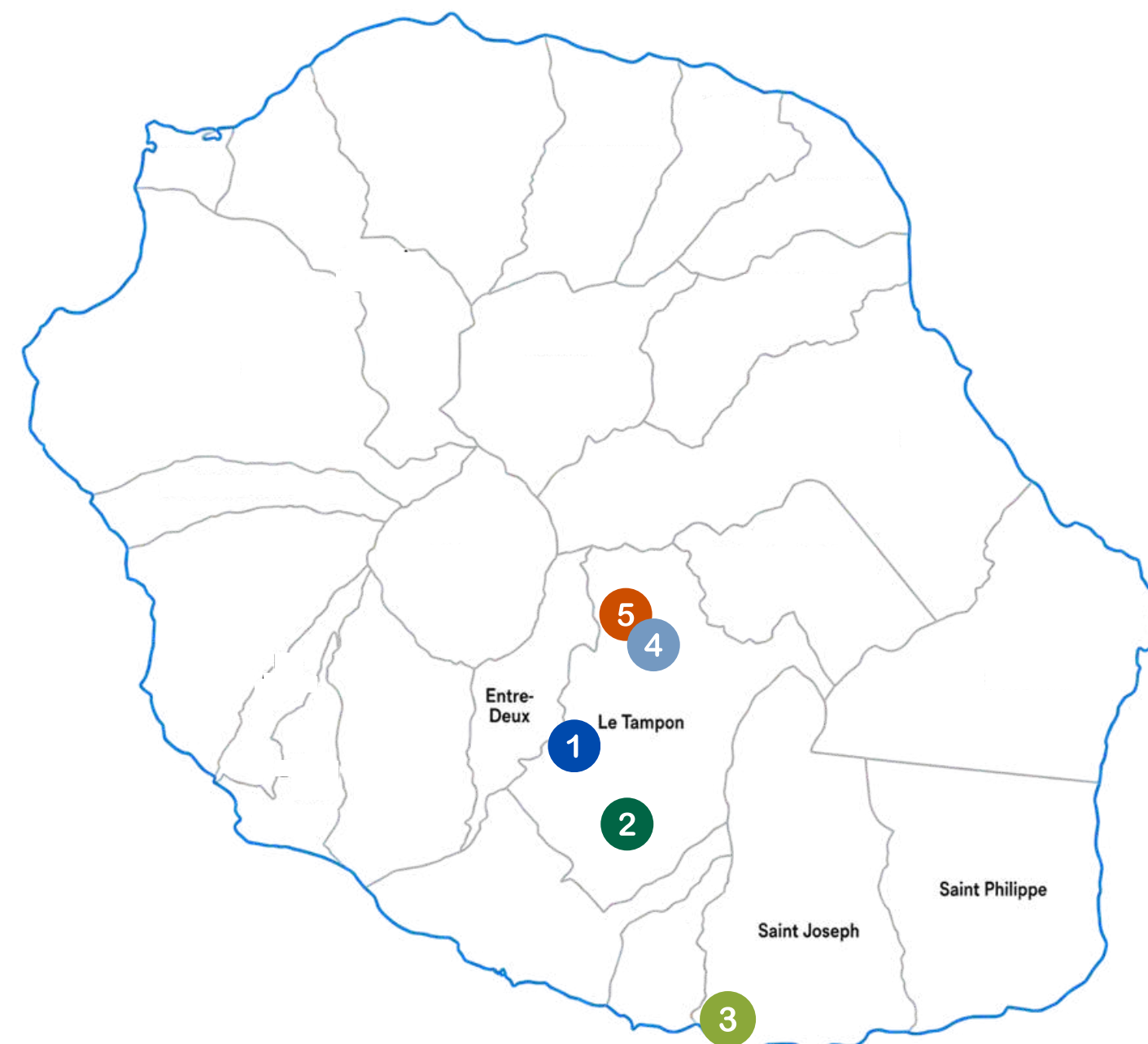
109 632 Passages
totaux
+ 4% par rapport à 2024

Répartition des passages en 2025



Horaires : du Lundi au Samedi, de 8h00 à 17h

- 5 **Point d'Apport Volontaire Autonome (PAVA) Bois Court**
209 cartes distribuées sur un rayon de 3 km autour du PAVA





f. La collecte en déchèteries

Évolution des tonnages collectés en déchèteries
entre 2021 et 2025 (hors filière REP)

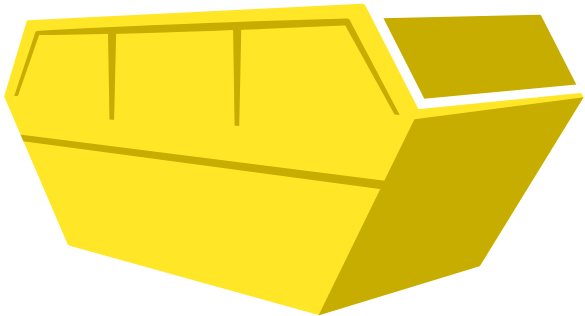
Communes	2021	2025	Evolution
Déchèterie de Trois-Mares	2 338	2 335	↘ 0,1%
Déchèterie de Terrain Fleury	2 367	2 035	↘ 14,0%
Déchèterie Les Grègues	4 033	2 910	↘ 27,8%
Déchèterie du 23ème km	1 444	1 310	↘ 9,3%
PAVA de Bois Court	-	52	-
TOTAL	10 182	8 652	↘ 15,1%

Entre 2021 et 2025, les tonnages collectés diminuent sur l'ensemble des déchèteries de la CASUD, en particulier aux Grègues (-27,8 %). Cette tendance s'explique en partie par le développement des filières REP, qui ont permis de détourner certains déchets des flux traditionnels vers des filières de valorisation spécifiques.

15 catégories de déchets acceptés en déchèteries en 2025



Points clés



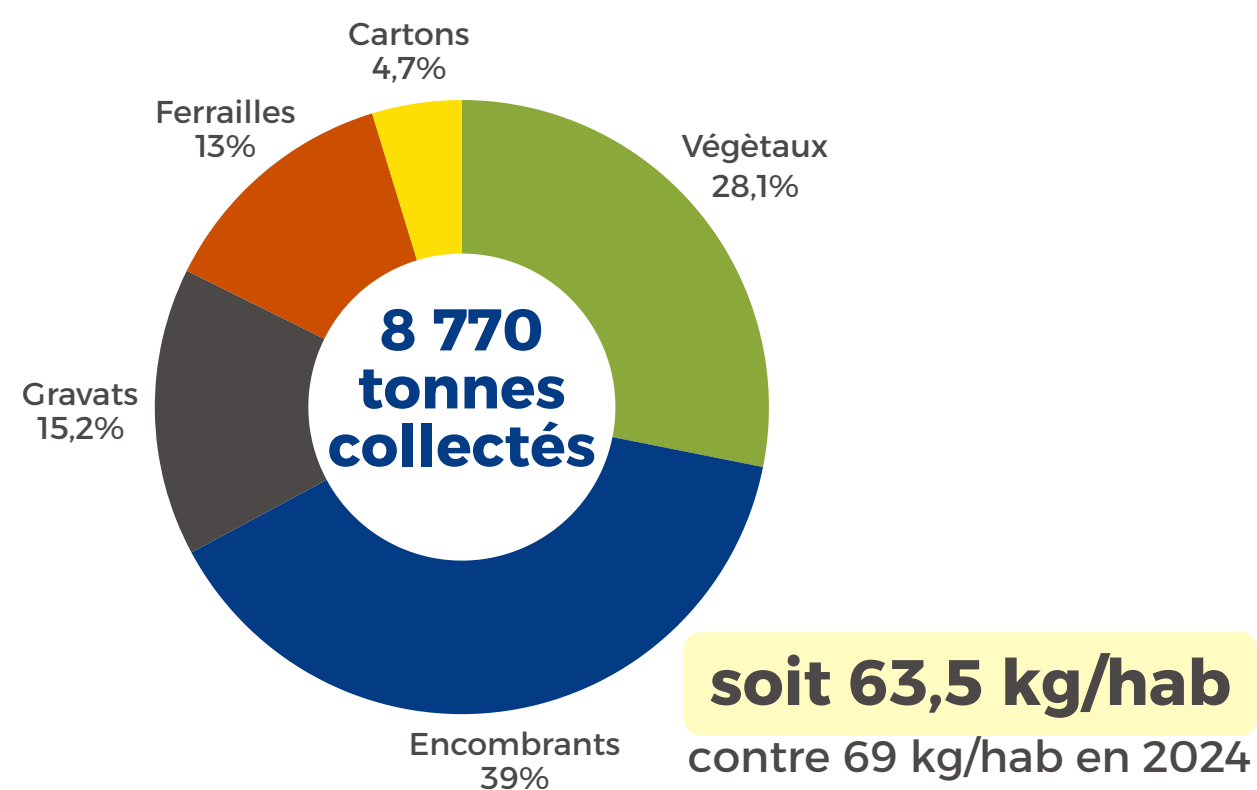
En 2025, 137 925 habitants ont accès
à 5 déchèteries, soit :
1 / 27 585 Habitants
contre 1 / 34 331 en 2024

- 1 Projet de déchetterie en cours sur l'Entre-Deux (livraison 2027). Foncier en cours d'acquisition par la commune. Résultat notable attendu en 2027 : 1 déchetterie / 22 987 hab
- Étude de programmation 11 PAVA à venir (soit un résultat attendu de 1 déchèterie/5000 hab



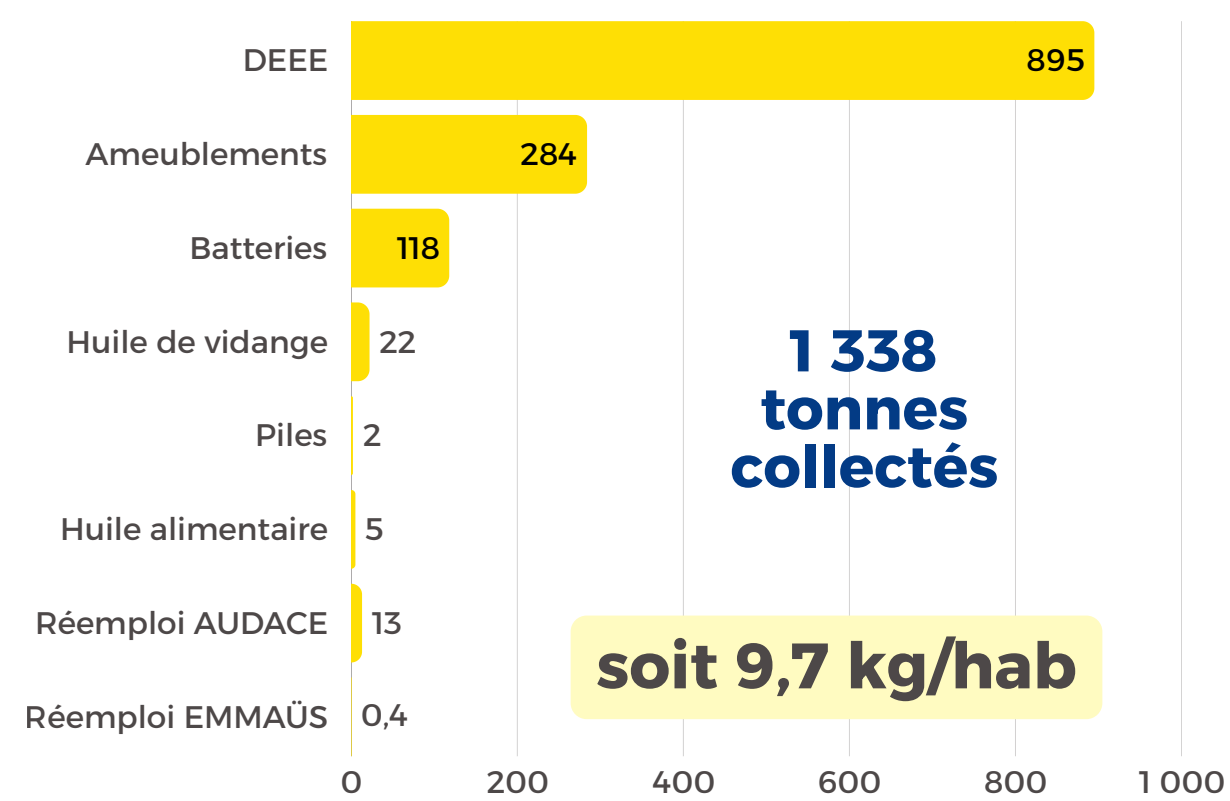
f. La collecte en déchèteries

Top 5 des flux collectés en déchèteries en 2025



En 2025, les déchèteries de la CASUD ont principalement collectés des encombrants (39 %) et des déchets végétaux (28,1 %), qui représentent plus des deux tiers des apports, confirmant le rôle des déchèteries dans la gestion des déchets volumineux.

Répartition des tonnages collectés des filière REP sur l'ensemble des déchèteries en 2025



Les filières REP ont permis de collecter 1 338 tonnes en 2025, principalement des DEEE (67 %) et des déchets d'ameublement (21 %), illustrant la bonne appropriation des dispositifs de tri et de valorisation par les usagers.



Opération ponctuelle

Collecte de batteries de véhicule en déchèteries

du 20 au 27 août 2025

2 660 Batteries collectées

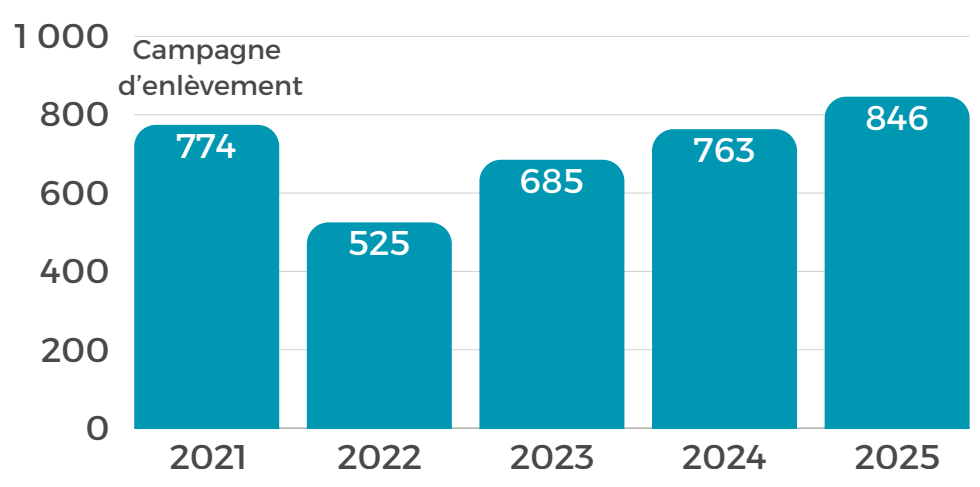
Cette opération, encouragée par un tirage au sort pour le gain de bons de carburants, témoigne d'une forte mobilisation des usagers.



g. La lutte anti-vectorielle :

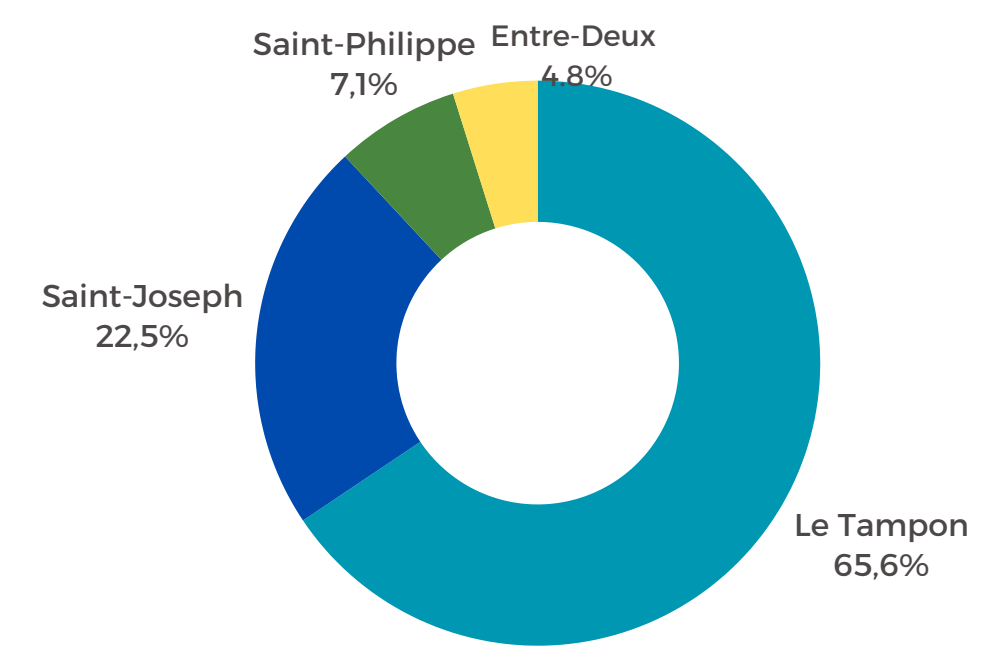
La collecte des VHU

Evolution du nombre de VHU enlevés entre 2021 et 2025



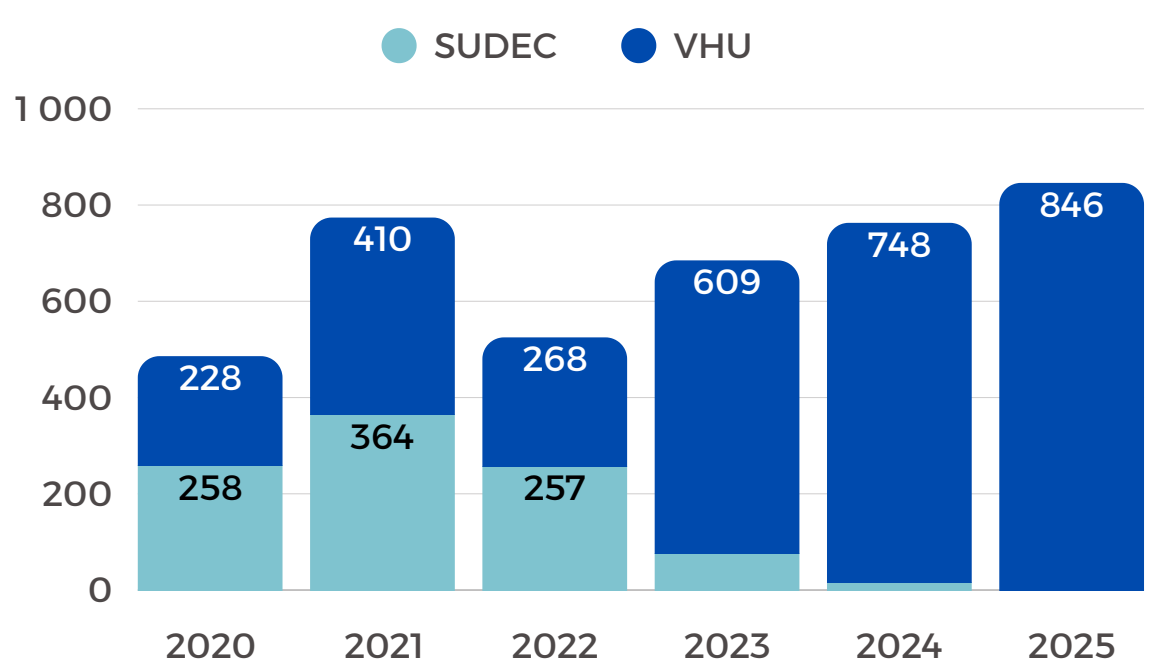
**+ 9,3 %
de VHU
évacués**
entre 2021 et 2025

Répartitions des VHU par communes en 2025



Le Tampon concentre deux tiers des enlèvements réalisés sur le territoire

Evolution des VHU enlevés par opérateurs



Depuis 2023, la gestion VHU repose majoritairement sur la filière VHU Réunion, garantissant une meilleure traçabilité et une valorisation conforme à la réglementation.

Points clés

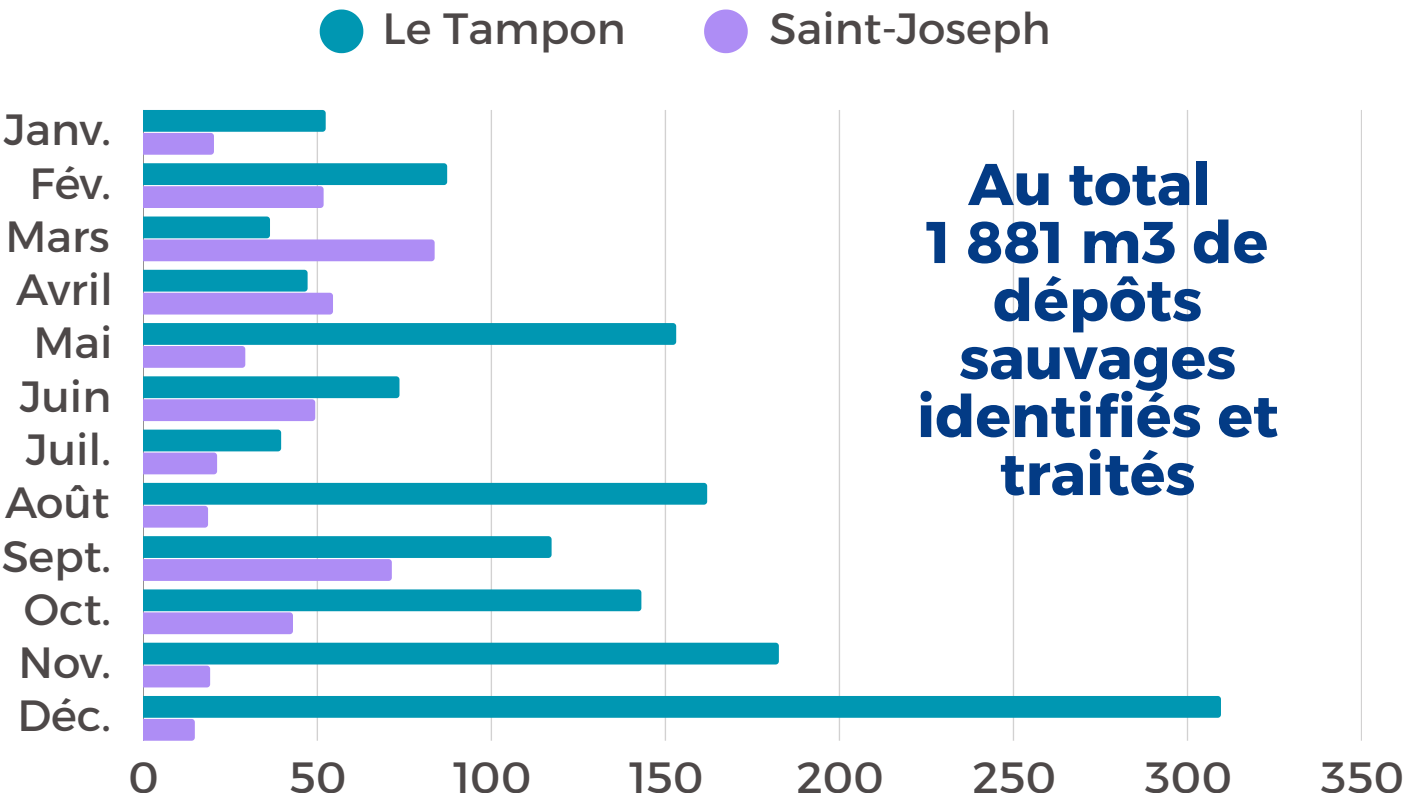
La dynamique observée ces dernières années s'explique par la structuration du partenariat entre la CASUD, les communes, les forces de l'ordre et les opérateurs agréés, ainsi que la montée en puissance de la filière VHU Réunion, qui assure maintenant la totalité des enlèvements sur le territoire.



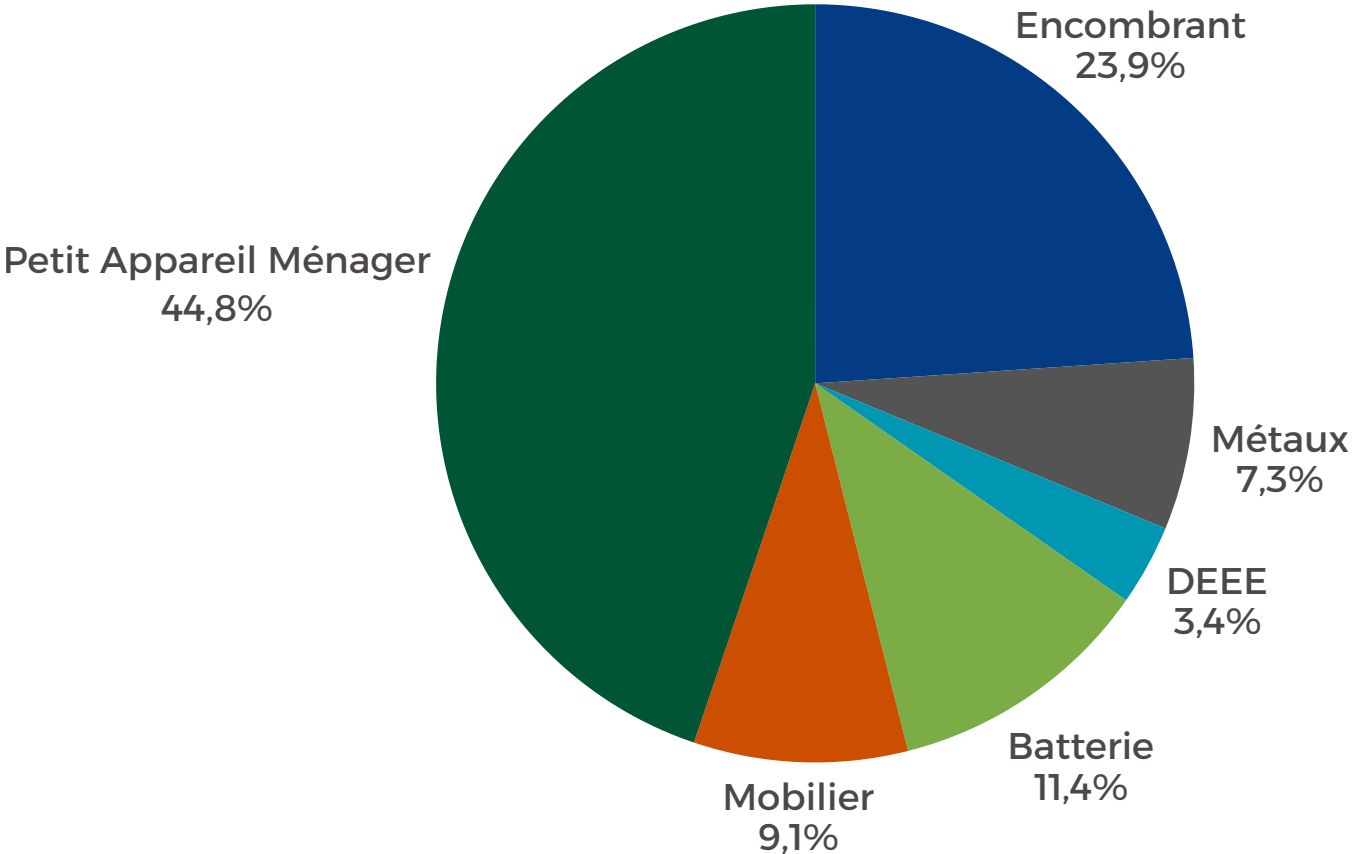
g. La lutte anti-vectorielle :

La lutte contre les dépôts sauvages

Evolution de la quantité de dépôt sauvage en m3 sur l'année 2025



Répartition des principaux flux en dépôt sauvage en 2025



La lutte contre les dépôts sauvages engagée par la CASUD sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph, participe pleinement à la prévention des risques sanitaires (dengue, chikungunya) en supprimant les gîtes potentiels de développement des moustiques vecteurs. Les interventions de la brigade verte et de la brigade de nettoyage (en lien également avec la SUDEC) contribuent directement à la réduction des gîtes larvaires et à l'amélioration du cadre de vie. Les communes de Saint-Philippe et l'Entre-deux sont eux moins concernés par les dépôts sauvages.



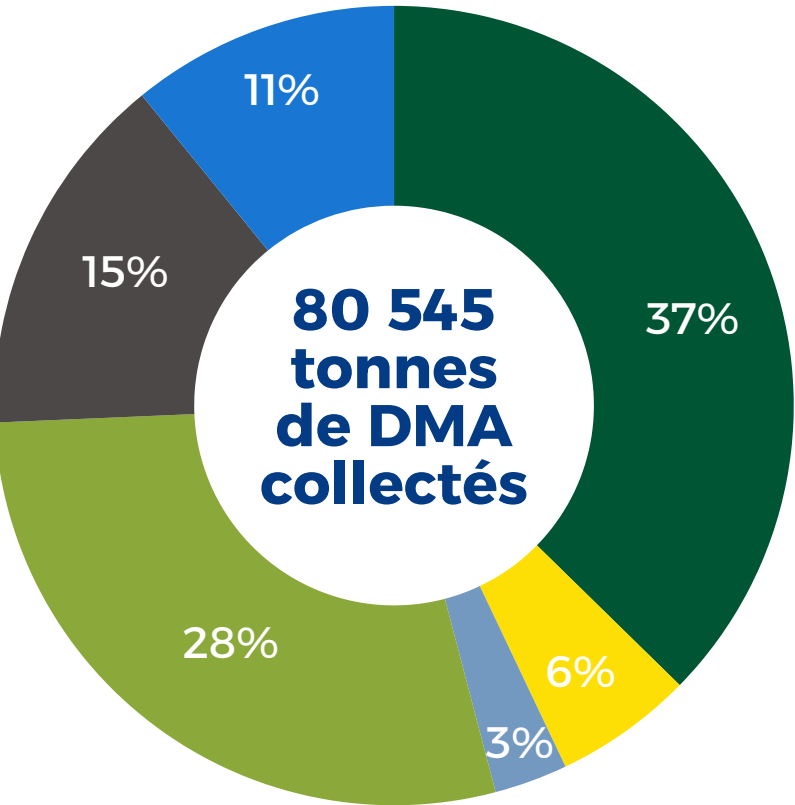
i. Bilan 2025 - Performance de la CASUD

Tonnages collectés par flux sur la CASUD en 2025

Périmètre	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	Déchets issus des bornes d'apport volontaire	Déchets Végétaux	Encombrants	Déchets issu des déchèteries	Total
Le Tampon	18 728	2750	-	12 845	6 142	5 732	46197
Saint-Joseph	8 727	1344	-	6 864	4 554	3 017	24506
Saint-philippe	1 139	206	-	1 607	711	-	3663
Entre-Deux	1 471	224	-	1 570	527	-	3792
CASUD	30 065	4 524	2 387	22 886	11 934	8 749	80 545

Part de chaque flux de déchets dans les déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2025

- Ordures Ménagères résiduelles
- EMR ● BAV/BAP
- Déchets Verts ● Encombrants
- Déchets déchèteries



Points clés

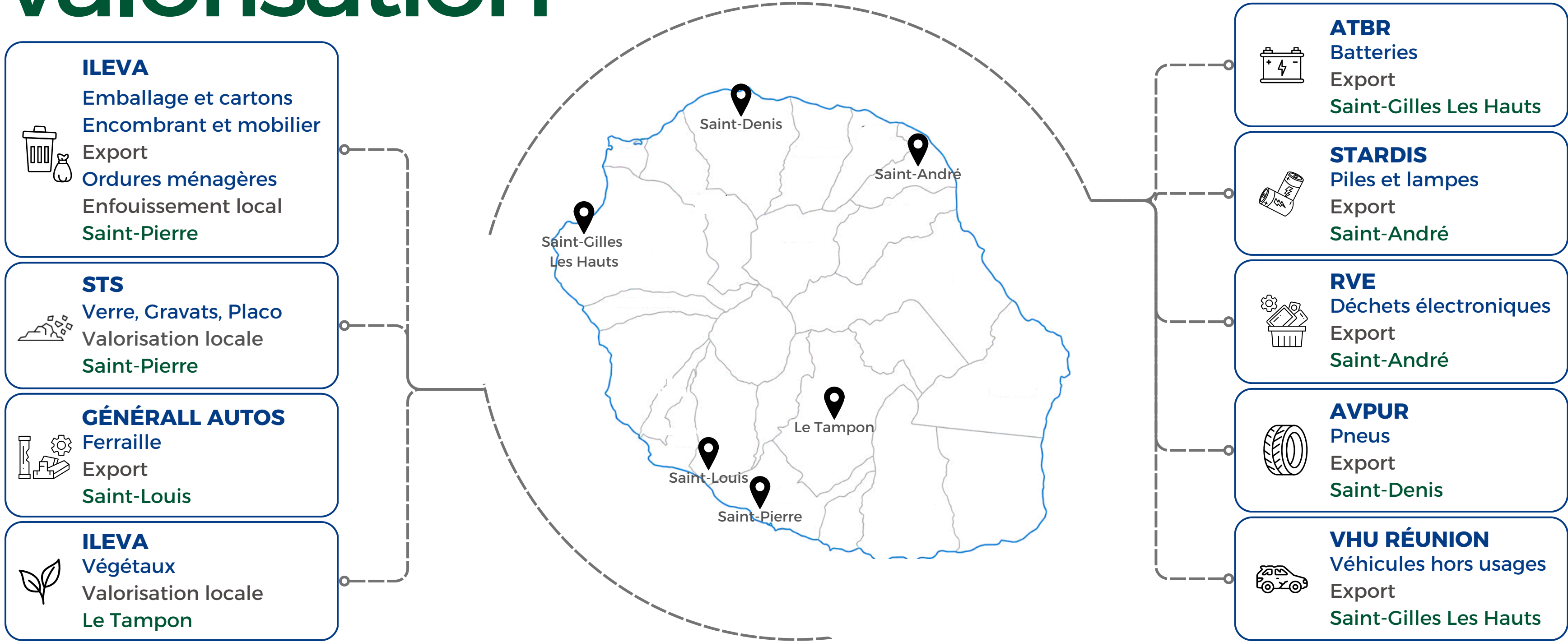
64%
DE DMA DÉVIÉS DE
L'ENFOUISSEMENT EN
2025

584 kg/hab en 2025
DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS (DMA)

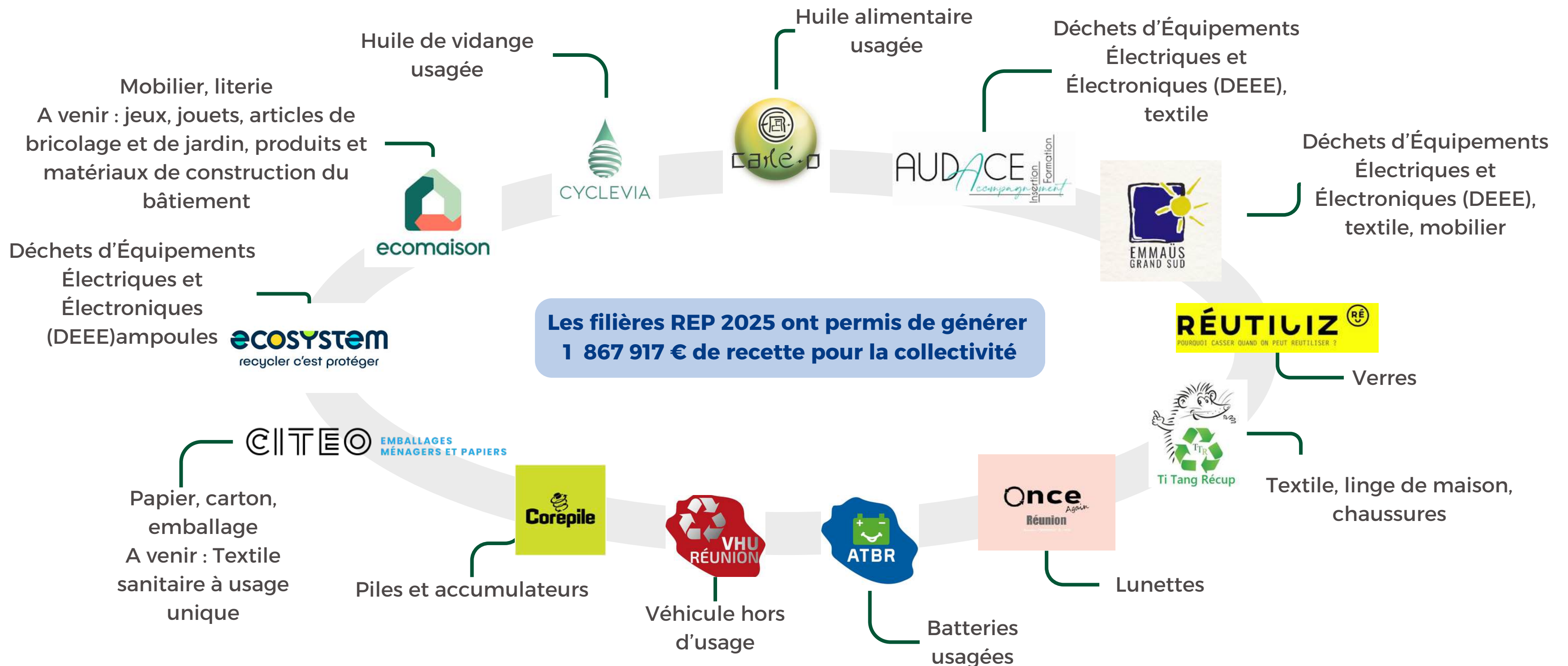
 Objectif PLPDMA
passer sous la barre de
555 kg/hab
DE DMA EN 2028

.Avec 584 kg/hab en 2025, la CASUD reste au-dessus de l'objectif du PLPDMA (555 kg/hab, soit +5 %). La montée en puissance des actions de prévention et des filières de valorisation devra être poursuivie pour atteindre la trajectoire fixée par le territoire.

7. Le traitement et la valorisation

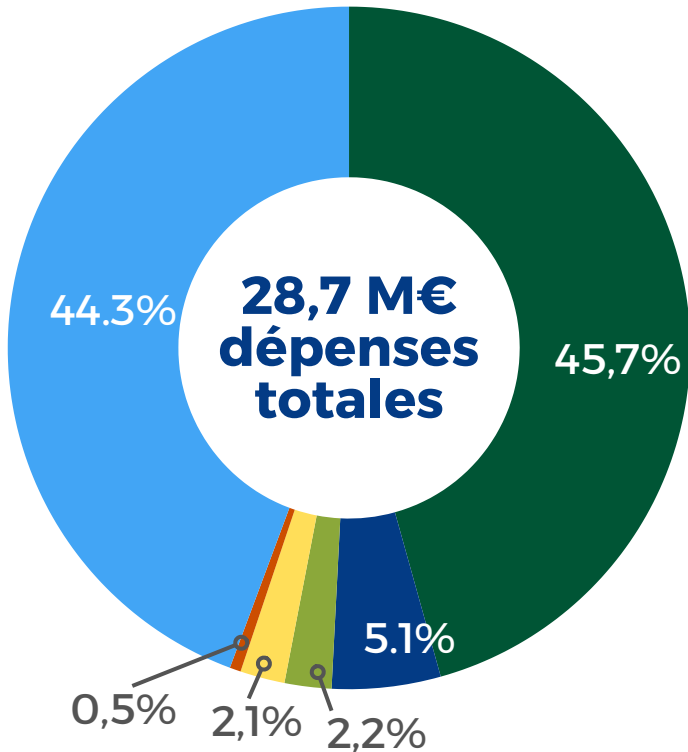


8. Organisation des filières REP et les partenaires



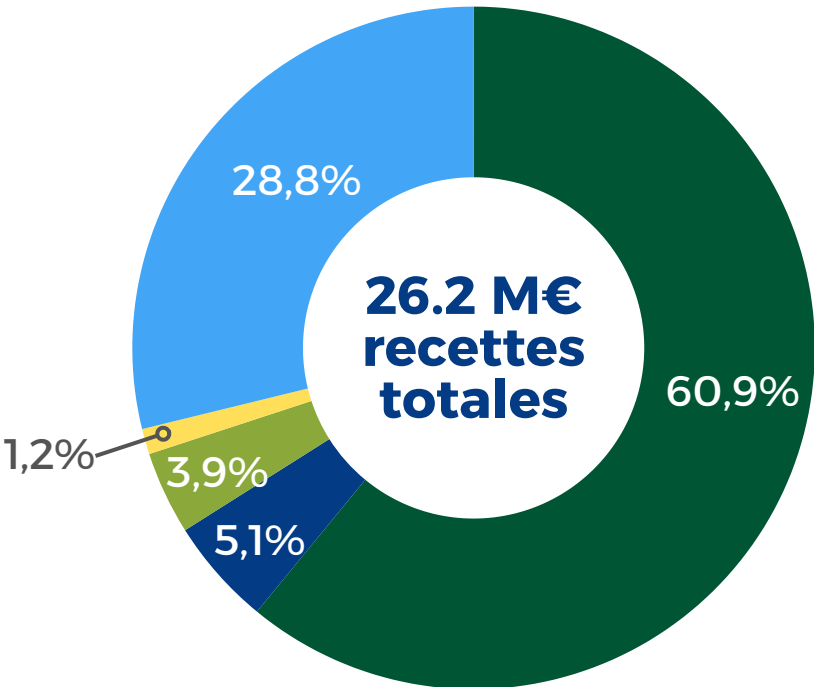
9. Les indicateurs financiers

Les principales dépenses en fonctionnement en 2025



Collecte des déchets ménagers	10,9 M€
Gestion des déchèteries et PAVA	1,2 M€
Collecte des BAV et BAP	0,5 M€
Acquisit° et maintenance bacs roulants	0,5 M€
Acquisition bio-composteur	0,1M€
Participation au SYndicats Mixte de traitement des déchets (ILEVA)	10.5M€

Les recettes en fonctionnement en 2025



Taxe d'enlèvement des OM	22,4 M€
Soutien des éco-organismes	1,9 M€
Redevance spéciale	1,4 M€
Autres organismes	0,4 M€

Points clés

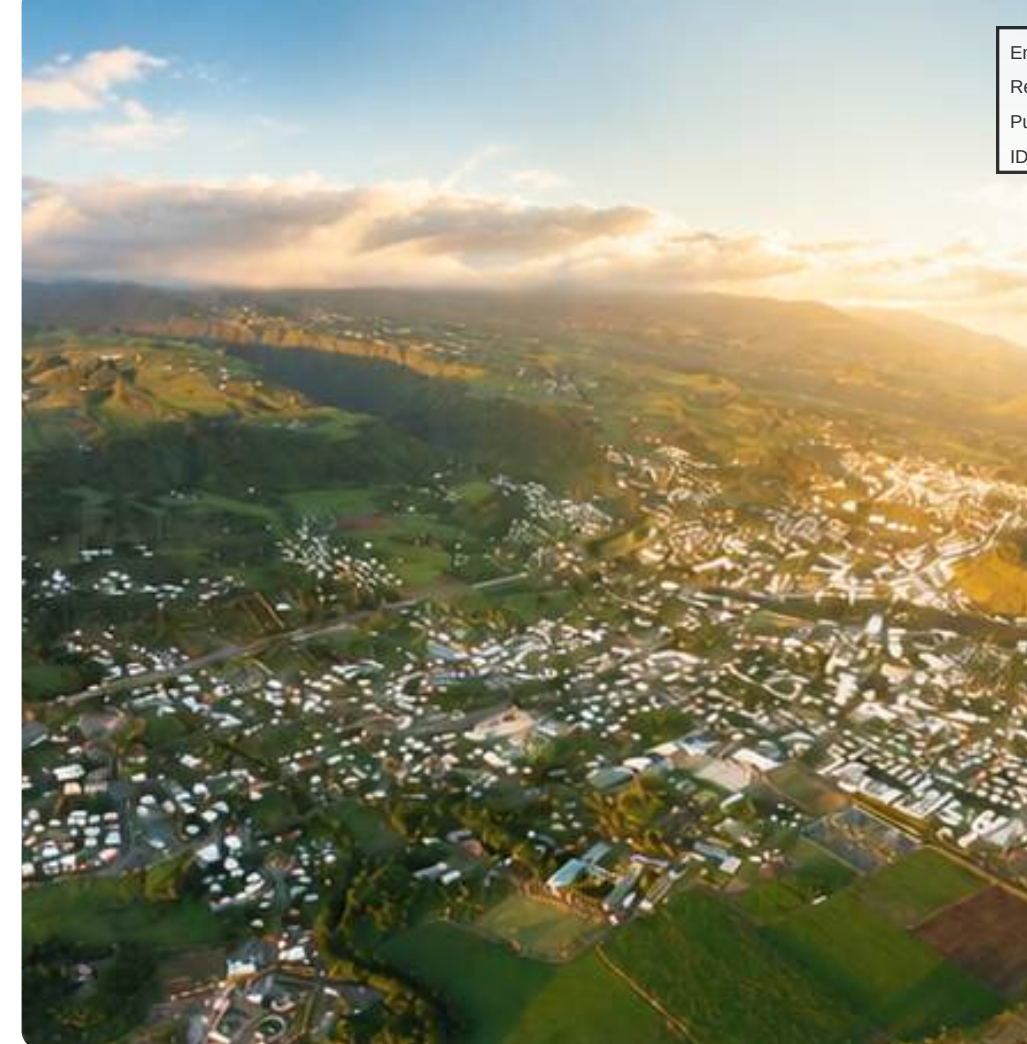
Le financement du service demeure fortement dépendant de la TEOM, tandis que les soutiens des filières REP et la redevance spéciale constituent des recettes complémentaires qui contribuent à limiter le coût supporté par les contribuables.

Le déficit de fonctionnement de 2,5 M€ met en évidence que les recettes propres du service ne couvrent pas intégralement les dépenses. Cette situation souligne l'importance de poursuivre les actions de maîtrise des coûts, d'amélioration des performances de tri et de développement des recettes, notamment via les soutiens des filières REP et l'optimisation des financements.

*Taux de la TEOM fixé à 16.7% depuis 2023. Redevance spéciale fixée par délibération en 2013 à 0.0397€/L d'OMR et 0.044 L/CS.

10. Actions en cours en 2026

- Déploiement de nouvelle filière REP : Produits Ménagers du Bâtiment et de la construction (PMBC), Textile Sanitaire à Usage Unique (TSUU), Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)
- Poursuite étude de Maîtrise d'Oeuvre pour la construction de 11 Points d'Apport Volontaire Autonomes (PAVA) sur le territoire de la CASUD
- Déploiement de la communication sur l'extension des consignes de tri du bac jaune
- Mise en place d'un service de broyage à domicile
- Mise en place d'un dispositif d'accès aux déchèterie et de gratification du geste de tri via une carte usager et système de points



11. Lexique

Sigle	Définition
AGEC	Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (loi n° 2020-105 du 10 février 2020).
BAP	Borne à Papier, dispositif de collecte papier et emballage implanté à proximité des usagers
BAV	Borne à Verre, point de collecte permettant aux usagers de déposer le verre.
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés, ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets assimilés provenant des activités économiques collectés par le service public.
EMR	Emballages Ménagers Recyclables, issus de la collecte sélective dans les bacs jaune et bornes à papier et emballage
LTECV	Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (loi n° 2015-992 du 17 août 2015).
OM	Ordures Ménagères, ensemble des déchets produits par les ménages.
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, fraction des ordures ménagères restant après les opérations de tri.
PAP	Porte-à-Porte, mode de collecte où les déchets sont collectés directement au domicile des usagers.
PAVA	Point d'Apport Volontaire Autonome, mini déchèterie sans personnel et dont l'accès est fait en autonomie par les usagers.
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, document stratégique visant à réduire la production de déchets sur le territoire.
REP	Responsabilité Élargie du Producteur, principe selon lequel les producteurs financent ou organisent la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.
VHU	Véhicule Hors d'Usage, véhicule destiné à être dépollué, démonté et recyclé dans une filière agréée.

